

No. 237.

2e Session, 6e Parlement, 22 Victoriae, 1859.

BILL.

Acte pour amender “l’Acte pour assurer davantage l’Indépendance du Parlement.”

Tel que passé par le Conseil Législatif.

[Imprimé par ordre de l’Assemblée
Législative.]

S. Derbishire & G. Desbarats, imprimeur de Sa Majesté.
